



Référence / Numéro de dossier: 331-231/235378

Certificat CFST

Conformément à la directive CFST 6508

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST certifie par la présente que l'organisme responsable de la solution MSST interentreprises pour la sécurité au travail et la protection de la santé

Recyclage du fer, du métal et du papier (CFST n° 42)

une solution par branches pour la sécurité au travail et la protection de la santé conformément à la directive CFST susmentionnée sur l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (CFST 6508, directive MSST) et l'applique avec efficacité. La preuve a été fournie dans le cadre de l'audit de certification et est documentée dans le rapport n° **BLA-2022-4203**.

Ce certificat est valable uniquement en liaison avec la réalisation réussie de l'audit.

Numéro de certificat :
BLZ-2022-4203

Ce certificat est valable jusqu'au :
31.12.2027

Lucerne, 2 février 2023

Responsable du suivi des branches
Suva

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST
Service MSST

Ueli Stampfli

Eric Montandon